

Eclairage public

Comment signaler un éclairage public défectueux ?

Éclairage public


Les installations d'éclairage public étant gérées par la Ville, tout signalement d'un incident peut être effectué :

- › Pendant les heures et les jours d'ouverture de la mairie aux Services techniques.
- › Vous pouvez également signaler un incident à l'aide du formulaire en ligne [🔗](#).

CONTACT

PÔLE SERVICE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT DURABLE SERVICES TECHNIQUES

Hôtel de Ville
Allée Gaston Rodrigues
33170 Gradignan

 0556756560

 Courriel



MAIRIE DE GRADIGNAN
Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex

Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :
» le lundi de 13h à 19h
» du mardi au vendredi de 8h à 16h
» le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)